

Challenge d'Île de France Route 2015 des Féminines

1- Toutes les épreuves féminines Minimes/Cadettes et Juniors/Seniors inscrites au calendrier avant le 1^{er} Mars 2015 et dont le règlement aura été accepté par l'organisateur seront prises en compte pour ce challenge.

2- Tout organisateur inscrivant une nouvelle épreuve au calendrier régional devra obtenir l'approbation de la commission des Dames pour que l'épreuve soit intégrée au Challenge Route des Féminines.

3- Le Championnat d'Île de France Route et Contre La Montre ne compte pas dans le challenge ainsi que les courses organisées le jour, la veille ou le lendemain d'une Coupe de France ou Coupe de France de Division Nationale.

4- Le challenge d'Île de France Route des Féminines Minimes/Cadettes et Juniors/Seniors est ouvert aux licenciées féminines de l'ensemble des comités régionaux FFC.

5- Le barème des points appliqué à chaque épreuve pour les 30 premières places de chaque catégorie est : 45.41.39.37.35.33.31.29.27.25.23.21.20.19.18.17.16.15.14.13.12.11.10.9.8.7.6.5.4.3 points.

6- Les concurrentes terminant l'épreuve et classées à partir de la 31^{ème} place marqueront 2 points.

7- Le challenge d'Île de France Route Féminines comprend 5 classements distincts, un classement Minime, un classement Cadette, un classement Junior, un classement espoir et un classement Senior. la récompense la plus favorable sera donner en fonction du classement scratch.

8- Un maillot de leader sera attribué à la 1^{ère} Minimes, la 1^{ère} Cadette, la 1^{ère} Juniors, la 1^{ère} Espoir et à la 1^{ère} Senior après chaque épreuve si la leader change. Ce maillot devra obligatoirement être porté sur les épreuves du Challenge par les concurrentes en tête de leurs classements, une pénalité de 50 points pourra être donner pour non port du maillot de leader.

9- Le classement final sera établi en prenant en compte les points acquis, selon le barème indiqué au point 5 et 6 du présent règlement, un joker sera pris en compte pour chaque concurrente (La totalité des épreuves comptant pour le challenge moins une.) En cas d'égalité de points, les éventuels ex-æquo seront départagées par leur nombre de participations, la meilleure place acquise et si nouvelle égalité la place obtenue à la dernière manche sera prépondérante.

10- Les 3 premières Minimes, les 3 premières Cadettes, les 3 premières Juniors, les 3 premières Espoirs et les 3 premières Seniors seront récompensées en fin de saison.

11- La meilleure équipe Minimes/Cadettes et la meilleure équipe Juniors/Seniors sera récompensée. Le classement sera établi en fonction du barème points suivant 50 pts à la première équipe puis 30 20 10 et 5pts dans les courses comptant pour le challenge pour les clubs inscrits au prix d'équipe.

12- Les clubs organisateurs s'engagent à assurer la promotion du challenge d'Île de France Route des Féminines sur toutes leur publicités, et récompenser les 3 premières Minimes, les 3 premières Cadettes, les 3 premières Juniors, les 3 premières Espoirs et les 3 premières Seniors, et à respecter le présent règlement.

13- Sur demande du club organisateur 15 médailles pourront être fournis par la commission.